

Ministère de la Communauté française

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.  
-----

1010 Bruxelles , le 27 Aoû 98  
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0  
02 / 210.58.52

1

Monsieur le Président du Conseil de  
coordination de l'ens. de P.S. de la CF  
A l'attention de M.HOREZ  
Bureau 329 - 3ème étage  
Place Surllet de Chockier, 15-17  
1000 Bruxelles

Ref.: YD / Dossier pédagogique 2425


Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1  
----- Unité de formation : INITIATION A L'EBENISTERIE  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE  
TRANSITION  
Code Référence : 312100U11E1  
Domaine : 301 Construction: bois,gros-oeuvre

Monsieur le Président,

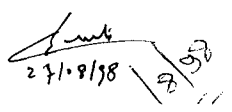
J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

  
G. Schmit

-----  
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de  
Mme Steels(02/210.58.42) ou Mr Dejardin(02/210.58.42)

  
27.8.98

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

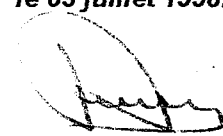
1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
- Provincial et communal

- Libre confessionnel
- Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :  
**Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.**

Date et signature :  
**le 03 juillet 1998.**



2. Intitulé de l'unité de formation :

**Initiation à l'ébénisterie**

Code de l'U.F. : <b>3121 00 011 E1</b>	Code du domaine de formation : <b>301</b>
--	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

- Enseignement secondaire de :  
du degré :
- transition  
 inférieur
- qualification  
 supérieur

Enseignement supérieur de type court

Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel :  oui  non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3)	31210011E1	Code du domaine de formation : (4)	301
------------------------------------	------------	------------------------------------	-----

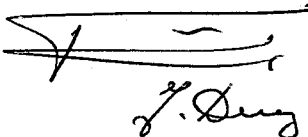
**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

<b>1. Dénomination du (des) cours (2)</b>	<b>Classement du (des) cours (2) (5)</b>	<b>Code U (2) (6)</b>	<b>Nombre de périodes (2)</b>
Technologie d'ébénisterie et dessin	CT	b	50
Travaux pratiques d'ébénisterie et méthode	PP	L	190
<b>2. Part d'autonomie</b>	XXXXXX	P	0
		Total des périodes	240

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l' (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

*Néant le 12/08/98* 

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



A. COLLINET  
INSP. COORD.

Date: **19 AOUT 1998**

Signature:

- (2) A compléter  
(3) Réserve à l'Administration  
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection  
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM  
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

## INITIATION A L'EBENISTERIE

---

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'acquérir une autonomie de travail progressive de manière à pouvoir construire, seul, différents meubles simples d'ébénisterie ;
- de s'appropriier les techniques et connaissances qui permettent la réalisation d'un meuble de style ou contemporain ;
- de développer des attitudes de soin, de précision, d'ordre et de sécurité.

## INITIATION A L'EBENISTERIE

---

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. CAPACITES

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant prouvera qu'il est capable de réaliser des assemblages de base de la menuiserie.

#### 2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite de l'U.F. « Pratique des assemblages de base de la menuiserie » (ESI) ou avoir terminé une 1<sup>ère</sup> année de la section « Menuiserie de base » (CPSI).

**INITIATION A L'EBENISTERIE**

**03 -07- 1988**

---

**3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est recommandé d'organiser des groupes d'un maximum de 12 personnes pour les travaux pratiques.

## INITIATION A L'EBENISTERIE

---

### 4. PROGRAMME DU (DES) COURS

A l'issue de la formation, l'étudiant sera capable de :

#### 4.1. TECHNOLOGIE D'EBENISTERIE ET DESSIN

- d'identifier, de sélectionner, d'utiliser l'outillage spécifique de l'ébénisterie ;
- maîtriser les qualités et les défauts des différents débits de bois ;
- maîtriser les assemblages de bases utilisés en ébénisterie ;
- décrire la structure d'un meuble en bois massif ;
- décrire la structure des différents types de portes ;
- décrire la structure des différents types de tiroirs ;
- d'identifier la quincaillerie du meuble ;
- différencier les différents produits de finition : les cires, les teintures, etc... ;
- citer les caractéristiques des différentes colles ;
- dessiner les différents assemblages de base ;
- dessiner les différentes coupes nécessaires à la réalisation d'un plan simple.

#### 4.3. TRAVAUX PRATIQUES D'EBENISTERIE ET METHODE

- affûter les outils à usage manuel ;
- réaliser manuellement les différents assemblages de base;
- réaliser une boîte à bijoux en queues d'aronde ;
- réaliser un meuble simple comprenant portes et tiroirs.

## INITIATION A L'EBENISTERIE

---

### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable de :

- réaliser le plan d'un meuble simple;
- choisir l'outillage nécessaire au travail à réaliser ;
- réaliser un meuble simple en tenant compte des contraintes techniques, esthétiques et économiques.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- du soin,
- de l'ordre,
- du sens du goût,
- de l'esthétique,
- de la rapidité d'exécution,
- du respect des consignes de sécurité.



Annexe 6

Document 8 bis

Date:

03 -07- 1988

## INITIATION A L'EBENISTERIE

---

### 6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.